



IV. CODE DE VIE

Le code de conduite vise à aider l'élève à découvrir et à exploiter toutes ses possibilités, à prendre conscience de ses responsabilités et aussi à acquérir un comportement adéquat.

Le code de vie de l'école secondaire catholique Thériault se fonde sur cinq grands principes :

- A. Le respect de l'autorité, de soi, des autres et du milieu**
- B. Le respect des routines scolaires**
- C. Le respect de la sécurité**
- D. Le respect des technologies de l'information et des communications**
- E. Le respect du code vestimentaire**

Ces cinq principes favorisent un climat propice à l'acquisition des connaissances, des apprentissages et des valeurs.

L'école s'attend que l'élève :

1. Arrive à temps aux cours;
2. Fasse ses devoirs assidûment et soigneusement;
3. Soit poli, respectueux envers les membres du personnel et envers les autres élèves;
4. Aie un comportement acceptable en ce qui a trait à l'attitude, à la tenue et au langage dans l'école ;
5. Démonstre une sensibilité sociale;
6. Soit responsable de ses actes et de ses paroles;
7. Démonstre un respect pour la culture francophone et la catholicité.

À noter : Le masculin est utilisé pour alléger le texte du Code de vie, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.



A. Respect de l'autorité, de soi, des autres et du milieu

ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Célébrations / Spectacles / Assemblées :		
<p>L'élève doit assister à tous les spectacles, assemblées et célébrations.</p> <p>L'élève doit en tout temps respecter le caractère du rassemblement et se comporter de façon convenable.</p>	<p>Les rassemblements sont une partie intégrale du programme scolaire.</p> <p>L'élève doit toujours respecter les normes des conventions sociales.</p>	<p>L'élève qui se comporte de façon inacceptable ou qui s'absente d'un rassemblement, sans raison valable, devra rencontrer la direction et sera passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue;b) retrait interne;c) suspension.
2. Communications frauduleuses :		
<p>L'élève ne doit pas écrire de notes, faire des appels ou envoyer des courriels frauduleux ni pour lui-même ni pour quelqu'un d'autre.</p>	<p>C'est contre la loi.</p> <p>C'est malhonnête.</p>	<p>Les parents/tuteurs sont avisés et l'élève peut être passible d'une suspension.</p>
3. Démonstrations affectueuses :		
<p>Les démonstrations affectueuses exagérées sont déplacées dans des lieux à caractère éducatif et ne peuvent être justifiées ou acceptées.</p>	<p>L'élève doit se respecter et faire preuve de respect envers les autres.</p>	<p>Lors d'une 1^{re} infraction, il y aura une rencontre entre la direction et les élèves en question pour discuter du comportement peu approprié.</p> <p>Si le problème persiste, et suite à une communication avec les parents/tuteurs, les élèves en question sont passibles de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue ;b) suspension.
4. Intimidation / Harcèlement (physique, social, verbal, sexuel et cyber) :		
<p>L'école ne tolère pas les menaces, la violence faite aux autres, l'agression et le harcèlement, sous toutes ses formes, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">• commentaires de nature sexuelle;• commentaires offensants (homophobes, racistes, sexistes);	<p>L'élève respecte les autres et l'intégrité de la personne.</p> <p>Tous ont le droit de vivre et d'apprendre dans un milieu sain et sécuritaire.</p> <p>L'élève peut blesser les autres et détruire des amitiés.</p>	<p>Les conséquences pour l'intimidation sont basées sur la Loi sur la sécurité dans les écoles et le Code de conduite provincial.</p> <p>L'élève est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue;b) suspension;c) intervention policière;d) autres mesures appropriées.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
4. Intimidation/Harcèlement (physique, social, verbal, sexuel et cyber) : (suite)		
<ul style="list-style-type: none">• cyber intimidation;• encourager les batailles;• intolérance religieuse;• menaces;• rumeurs;• touchers non voulus;• paroles ou gestes blessants ou humiliants.	<p>L'élève peut causer des blessures physiques.</p> <p>Le langage et les gestes vulgaires ainsi que les menaces verbales blessent les autres et occasionnent la violence physique.</p> <p>C'est contre la loi.</p>	
5. Nourriture :		
<p>L'élève a la permission de manger un goûter santé dans les locaux désignés.</p> <p>Aucune boisson ni nourriture ne seront permises aux endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• laboratoire informatique;• auditorium;• bibliothèque;• agora;• corridors;• ateliers. <p>L'élève doit garder son pupitre et son environnement propres.</p> <p>Il est interdit de lancer de la nourriture, peu importe l'endroit, dans l'école.</p> <p><i>À noter :</i> <i>Aucune boisson énergisante est permise.</i></p>	<p>Un goûter santé peut aider à mieux réussir.</p> <p>C'est une question de santé et de bien-être.</p> <p>C'est une question de respect des autres et de l'environnement.</p>	<p>L'élève sera dirigé à la direction.</p>
6. Personnel scolaire :		
<p>L'élève reconnaît et suit le Code de vie et respecte tous les membres du personnel œuvrant dans l'école.</p>	<p>C'est le rôle et la responsabilité de tous les membres du personnel de l'école de mettre en pratique les attentes du Code de vie.</p>	<p>L'élève sera dirigé à la direction et sera passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue;b) retrait interne;c) suspension.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
7. Plagiat :		
<p>Le plagiat consiste à faire passer comme son propre travail celui d'un autre élève, d'un enseignant ou d'un auteur professionnel.</p> <p><i>À noter :</i> <i>La longueur du plagiat est sans importance ; il suffit d'avoir copié une partie de phrase. Le plagiat comprend aussi la paraphrase, c'est à dire la reproduction des idées d'un autre en ne changeant que les mots ou les structures de phrases, sans en faire connaître la source.</i></p>	<p>Il est important que chaque élève comprenne bien le concept d'honnêteté scolaire et en tienne compte en faisant tout devoir, composition, test, dissertation ou travail de recherche.</p>	<p>Lorsque l'enseignant découvre qu'un élève a fait du plagiat, l'enseignant doit avertir l'élève, le parent/tuteur et la direction adjointe de la fraude.</p> <p>L'élève est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) reprendre le travail copié;b) retenue;c) suspension;d) autres mesures appropriées.
8. Vol / Vandalisme :		
<p>L'élève ne vole pas la propriété d'autrui et la propriété scolaire, et ne commet pas de vandalisme.</p>	<p>C'est contre la loi.</p> <p>L'élève respecte les biens d'autrui ainsi que la propriété scolaire qui lui est prêtée.</p> <p>L'école n'est pas responsable pour les objets volés à l'école, ni les objets brisés et/ou endommagés.</p>	<p>L'élève remet l'objet et/ou assume les réparations.</p> <p>L'élève s'excuse auprès de la personne de qui il a volée/brisée, s'il y a lieu.</p> <p>L'élève est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) suspension;b) intervention policière;c) autres mesures appropriées.



B. Respect des routines scolaires

ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Absentéisme :		
<p>L'élève doit se rendre à l'école à tous les jours et se présenter à tous ses cours.</p> <p>Voici des absences justifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">maladieactivité scolairesoins de santéurgence dans la famillerencontre avec un membre de la direction, son orienteur, la TES ou autre intervenant <p>Une absence/un retard ou un départ hâtif doit être justifié, dès le jour même, par l'entremise d'un appel ou courriel du parent/tuteur, une note signée par un parent/tuteur ou un professionnel de la santé ou par la présence d'un parent à l'école.</p> <p><i>À noter :</i> <i>Dans le cas d'un examen, une note d'un médecin pourrait être exigée, avant de pouvoir écrire l'examen.</i></p>	<p>La présence aux cours est essentielle à la réussite scolaire.</p> <p>Il existe une relation entre l'assiduité et la réussite.</p> <p>L'assiduité permet de développer le sens d'engagement et des responsabilités.</p> <p>La politique d'évaluation en lien avec le document ministériel <i>Faire croître le succès</i> doit être respectée.</p>	<p>Dès son retour, l'élève doit faire des démarches avec son enseignant pour reprendre ses évaluations le plus tôt possible.</p> <p>La direction peut communiquer avec les parents/tuteurs de l'élève.</p> <p>La direction peut demander un rendez-vous avec les parents/tuteurs d'un élève qui s'absente de façon répétitive ou qui manque au-delà de 10 jours dans un même semestre.</p>
2. Activités :		
<p>a. Activités scolaires :</p> <p>L'élève doit réussir ses cours et être à jour dans la remise de ses travaux. Il doit aussi faire preuve de respect du Code de vie afin d'avoir le privilège d'être membre d'un club, d'une équipe sportive ou de participer à une activité scolaire.</p>	<p>Le rendement académique est une priorité de l'école.</p> <p>L'élève agit comme ambassadeur de l'ESCT lors des sorties à l'extérieur.</p>	<p>Si l'élève n'a pas un rendement académique ni un comportement jugés acceptables par la direction, celle-ci peut lui enlever le privilège de participer à un club, une équipe sportive ou à une activité scolaire, ceci afin d'assurer la réussite de ses cours.</p>



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
2. Activités : (suite)		
b. Activités scolaires à l'extérieur : L'élève doit respecter le Code de vie en tout temps lors d'activités scolaires à l'extérieur.		Un élève qui ne respecte pas le Code de vie lors d'une sortie éducative ou sportive est passible aux mêmes conséquences que si l'infraction aurait eu lieu sur la propriété scolaire.
3. Annonces / Hymne nationale / Prière :		
L'élève écoute attentivement les annonces, en silence. L'élève s'arrête et porte respect à l'hymne national et à la prière en silence.	L'élève est au courant des activités de l'école. L'élève démontre sa fierté d'être citoyenne, citoyen du Canada et d'être catholique.	L'élève reçoit un avertissement d'un membre du personnel. L'élève qui refuse de coopérer sera dirigé à la direction. Si le problème persiste, l'élève est passible de : a) retenue; b) autres mesures appropriées.
4. Période d'étude :		
Pendant sa période d'étude, l'élève doit se rendre à un endroit désigné : <ul style="list-style-type: none">• bibliothèque;• orientation;• cafétéria.	Une période d'étude est un privilège dans le but de permettre à l'élève de faire ses travaux et/ou étudier pour ses évaluations.	L'élève est passible de : a) retenue; b) perte de privilège; c) autres mesures appropriées.
5. Ponctualité :		
L'élève doit arriver à temps pour ses cours, et ce, avant la deuxième cloche. Après la deuxième cloche : a) Retard de 10 minutes et moins : L'élève se rend en classe et l'enseignant le note dans son registre.	L'élève assure sa réussite scolaire. L'élève assume ses responsabilités. Les retards dérangent le bon fonctionnement des classes. L'élève manque des directives ou des consignes importantes.	L'élève qui arrive fréquemment en retard sera référé à la direction et sera passible de : a) pour 3 retards, travail supplémentaire de son enseignant; b) pour 5 à 9 retards, la direction assigne une heure de retenue pour chacun; c) pour 10 retards, la direction assigne une suspension interne d'une journée et communique avec les parents/tuteurs.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
5. Ponctualité : (suite)		
b) Retard de 10 minutes et plus : L'élève se rend au bureau et l'enseignant le note aussi dans son registre.		La direction communique avec les parents/tuteurs et l'élève est passible de : a) retenue; b) retrait interne; c) suspension; d) autres mesures appropriées.
6. Retenues :		
L'élève doit respecter les mesures disciplinaires imposées par la direction.	L'école doit avoir recours à certaines mesures à inciter ses élèves à collaborer au bon fonctionnement de l'école et à respecter le Code de vie.	L'élève qui ne respecte pas les mesures disciplinaires imposées aura une rencontre avec la direction et la conséquence sera redoublée.
7. Séchage :		
Le séchage ne sera pas toléré.	La présence aux cours est essentielle à la réussite scolaire. Il existe une relation entre l'assiduité et la réussite. L'assiduité permet de développer le sens d'engagement et des responsabilités.	La direction communiquera avec les parents/tuteurs d'un élève qui sèche. L'élève qui sèche est passible de : a) retenue; b) retrait interne; c) suspension; d) autres mesures appropriées. Si le problème persiste, les parents/tuteurs devront venir à l'école afin de discuter du problème et d'établir un plan d'action.

C. Respect de la sécurité

ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Alcool / Drogues :		
a) Substances: La possession, la consommation, la distribution et la vente d'alcool ou de drogues sont strictement interdites. Tout objet relié à la drogue est aussi interdit.	C'est contre la loi. C'est le respect de soi et des autres. C'est une question d'hygiène et d'impression de mauvaise conduite.	L'élève est passible de : a) perte de privilèges (danses, activités, sports et autres); b) suspension; c) renvoi; d) intervention policière; e) autres mesures appropriées.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Alcool / Drogues : (suite)		
b) Odeur : L'élève reconnaît que ses vêtements ou tout autre objet lui appartenant ne doivent pas dégager l'odeur d'une substance illicite. c) Accompagnement : Il est interdit d'accompagner des personnes qui possèdent ou consomment de la drogue.		
2. Bijoux :		
Tous les bijoux doivent être enlevés, incluant les perçages, pour certains cours (p. ex. : éducation physique, ateliers). L'élève ne porte aucun bracelet à pointes d'acier et/ou de bijoux à teneur offensive.	L'élève assure sa sécurité et la sécurité des autres.	Tous bijoux considérés comme dangereux seront confisqués. La direction communique avec les parents/tuteurs. Si le problème persiste, l'élève est passible de : a) retrait interne; b) suspension.
3. Casiers :		
Il est recommandé que l'élève se procure d'un cadenas Dudley qui est aussi en vente à l'école au coût de 6 \$ ou de 2 \$ pour un cadenas recyclé. L'élève doit utiliser son propre casier et est responsable du contenu de son casier. L'élève ne doit pas partager son casier. L'élève maintient le casier en bon état, c'est-à-dire sans messages ou affiches vulgaires, ni graffitis, et le garde propre.	L'élève évite les pertes et les vols. Le casier permet de ranger les articles personnels dans un endroit sécuritaire. C'est une question de sécurité. Le casier est la propriété de l'école.	Un cadenas non approuvé pourrait être coupé. La direction a le droit d'accès à tous les casiers, sans avis préalable, et à sa discrétion. Si le casier contient des objets dangereux/illégaux, la direction prendra les mesures disciplinaires nécessaires. La direction communique avec les parents/tuteurs et il pourrait y avoir une intervention policière.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
4. Casquettes / Chapeaux / Fichus / Capuches :		
En entrant dans l'école, l'élève enlève sa casquette, son chapeau, son fichu, sa capuche ou son béret et le place dans son casier pour la journée scolaire et ils ne peuvent être remis qu'à la sortie de l'édifice.	C'est une question de sécurité (afin de reconnaître les intrus).	Si le problème persiste, l'élève est passible de : a) retenue; b) retrait interne; c) suspension.
5. Manteaux :		
L'élève n'apporte pas son manteau en salle de classe à moins d'avoir la permission de son enseignant.	C'est une question de sécurité. C'est une question d'hygiène.	L'élève remet son manteau dans son casier à la demande d'un membre du personnel de l'école.
6. Motoneige / VTT :		
La motoneige et le VTT sont interdits sur le terrain de l'école.	C'est une question de sécurité du milieu scolaire. C'est une loi municipale.	La direction rencontre l'élève et communique avec les parents/tuteurs. Les policiers sont avisés.
7. Objets dangereux / illégaux :		
Ces objets sont interdits à l'école : briquets, lasers, couteaux, armes, objets qui ressemblent à une arme et tout autre objet jugé dangereux par la direction.	Les élèves ont le droit d'œuvrer dans un milieu sécuritaire et sans crainte. L'élève doit respecter les autres, respecter les lois, et respecter le bien d'autrui afin que le milieu scolaire demeure sécuritaire.	L'objet sera confisqué par la direction. L'élève qui apporte de tels objets à l'école est passible de : a) retenue; b) suspension; c) renvoi; d) intervention policière; e) autres mesures appropriées.
8. Procédures pour mesures sécuritaires en cas d'urgence :		
L'élève s'assure de respecter les procédures d'urgence de l'école, et ce, même en cas de pratique (p.ex., Code rouge, pratique d'incendie, école sécuritaire).	C'est pour assurer la sécurité de notre communauté scolaire.	L'élève qui ne respecte pas les mesures de sécurité imposées sera dirigé à la direction.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
9. Tabagisme		
<p>a) Cigarettes / Cigares : L'élève ne fume pas dans l'école ou sur la propriété scolaire ni dans son auto s'il est sur la propriété scolaire, selon la Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée.</p> <p>Il est interdit de les vendre ou de les donner sur la propriété de l'école.</p> <p><i>À noter :</i> <i>Le tabac à mâcher est aussi interdit.</i></p>	<p>C'est une question d'hygiène et de santé.</p> <p>C'est contre la Loi provinciale.</p>	<p>L'élève est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) amende du Bureau de santé (305 \$ minimum);b) confiscation;c) suspension.
<p>b) Cigarette électronique : Il est interdit d'avoir cet appareil ou une vapoteuse. L'élève ne doit pas l'utiliser dans l'école, dans son auto sur la propriété scolaire ou sur le terrain de l'école ni dans l'autobus scolaire, selon la Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée.</p> <p>Il n'est pas permis de vendre ou de distribuer des cigarettes électroniques.</p>	<p>C'est une question d'hygiène et de santé.</p> <p>C'est contre la Loi provinciale.</p>	<p>L'élève qui ne respecte pas ce règlement se verra confisquer son appareil qui sera remis seulement aux parents/tuteurs et est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) amende du Bureau de santé (305 \$ minimum);b) confiscation;c) suspension.
10. Véhicule		
<p>L'élève remplit le formulaire de demande de stationnement qui est disponible au secrétariat.</p> <p>Une vignette est remise et doit être placée à la vue dans le pare-brise de la voiture. L'élève stationne aux endroits désignés seulement.</p> <p>L'élève doit conduire avec prudence.</p>	<p>Ceci facilite l'ordre et la circulation sur le terrain de l'école.</p> <p>L'élève doit respecter les lois de la circulation.</p>	<p>L'élève peut perdre le privilège de stationner sur la propriété scolaire.</p> <p>L'élève peut recevoir une contravention.</p> <p>La voiture peut être remorquée.</p> <p>En cas d'infraction, la direction communique avec les parents/tuteurs.</p> <p>La force policière est avisée en cas de conduite dangereuse.</p>



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
11. Visite non motivées à un autre établissement :		
Les visites à un autre établissement scolaire sont interdites. Inviter un ami d'une autre école est aussi interdit.	Ce règlement est une question de sécurité. Ceci a pour but d'éviter la violation de notre propriété.	L'élève est passible de : a) retenue; b) suspension; c) intervention policière.

D. Respect des technologies de l'information et des communications

ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Outils technologiques personnels et téléphones cellulaires :		
Il est permis d'utiliser ses outils électroniques dans l'école, aux endroits désignés, et ce, avant ou après les heures de classe, pendant la période de dîner ou une période d'étude : <ul style="list-style-type: none">à l'agora;à la cafétéria;dans les portiques de l'école. Il est interdit de les utiliser aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none">dans les salles de classe;dans les escaliers;dans les corridors;à la bibliothèque;en orientation. Un enseignant peut permettre l'utilisation des outils technologiques personnels en salle de classe, à des fins pédagogiques. Il est important que le Protocole d'utilisation des ressources informatiques du CSCDGR soit signé au début de l'année.	C'est une question de sécurité. L'élève doit être conscient de son entourage. L'élève doit respecter la qualité de l'environnement et de l'apprentissage dans son école. L'élève doit s'assurer de respecter la vie privée des gens qui l'entourent. L'utilisation de ces appareils peut déranger les individus dans l'environnement immédiat (p.ex., volume excessif).	L'élève qui ne respecte pas ce règlement se verra confisquer son appareil. Lors d'une 1 ^{ère} et/ou d'une 2 ^e infraction, l'appareil sera confisqué et remis à l'élève à 15 h. Lors d'une 3 ^e infraction, l'appareil sera remis à 15 h, l'élève recevra une heure de retenue et les parents/tuteurs seront avisés. Lors d'une 4 ^e infraction, l'élève est passible d'une suspension. Si le comportement persiste, l'élève sera passible de : <ul style="list-style-type: none">a) retrait interne;b) suspension;c) intervention policière;d) autres mesures appropriées. Si l'élève refuse de remettre son appareil à l'adulte qui le demande, il sera passible d'une suspension externe de trois jours.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Outils technologiques personnels et téléphones cellulaires : (suite)		
<p>L'élève ne doit pas utiliser son appareil multimédia pour prendre des photos ou des vidéos sans la permission de l'enseignant.</p> <p>À noter : Si une vidéo prise à l'extérieur de l'école a une emprise sur le bien moral ou l'ambiance de l'école, il y aura des suivis.</p>		

E. Respect du code vestimentaire

ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Tenue vestimentaire :		
<p>L'élève choisit des vêtements propres et appropriés au milieu scolaire. Tout vêtement doit être porté convenablement.</p> <p>Voici la liste des vêtements interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vêtements décolletés; • vêtements transparents; • bain de soleil «halter top»; • camisoles à bretelles étroites « spaghetti straps » moins que 5 cm; • pantalons, jupes, robes ou shorts d'une longueur plus près de la taille que du genou; • vêtements troués, jugés inadéquats; • vêtements avec messages, logos, images et textes inacceptables (violents, indécents, vulgaires, racistes, sexistes, alcool ou drogues); 	<p>L'élève est fier de son apparence et de l'image qu'il projette.</p> <p>L'élève est sensible aux autres personnes de son entourage.</p> <p>L'école est un milieu axé sur l'apprentissage.</p> <p>C'est une question de respect de soi.</p>	<p>L'élève doit rencontrer la direction.</p> <p>L'élève doit changer ses vêtements, à l'école ou à la maison, à la demande de la direction.</p> <p>La direction communique avec les parents/tuteurs.</p> <p>Si le problème persiste, l'élève est passible de:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) renvoi à la maison pour se changer; b) retenue; c) suspension interne; d) suspension externe.



ATTENTES	RAISONS D'ÊTRE	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
1. Tenue vestimentaire : (suite)		
<ul style="list-style-type: none">• verres fumés (sauf ceux prescrits pour des raisons médicales);• autres vêtements inappropriés à la discrétion de la direction. <p>À noter : <i>Le vêtement du haut et le vêtement du bas doivent se superposer en tout temps. De plus, aucun sous-vêtement doit être visible.</i></p>		